Andréa Finger-Stich*

Les communes propriétaires de forêts alpines dans la tourmente économique

Comment les populations alpines perçoivent-elles et interagissent-elles avec leurs forêts ? Selon une enquête sociologique, deux groupes d'acteurs divergent dans leurs perceptions et interactions avec leurs forêts communales : les uns valorisent surtout la forêt comme garante de qualité de vie, les autres plutôt comme ressource économique. Réconcilier les porteurs de ces valeurs peut favoriser une gestion plus durable de la forêt alors que l'économie forestière de montagne traverse une mauvaise passe.

Vacheresse est une commune de montagne de Haute-Savoie, dont les quelque 3000 hectares sont aux deux tiers couverts de forêts. Jadis, elle utilisait la Dranse pour envoyer du bois flottant dans la vallée, à Thonon, sur le lac Léman. En 1860, Napoléon III voulait améliorer cette technique avec un chemin de halage entre deux points de la commune. Le Grand Chalet de Rossinière, qui passe pour être le plus grand et le plus vieux de Suisse, où le peintre Balthus vécut la dernière partie de sa vie, témoigne d'une économie forestière florissante. Il fut un temps où, grâce aux revenus du bois, les habitants de cette petite commune des Préalpes vaudoises étaient exemptés d'impôts.

A l'instar de Nancy-sur-Cluses et de Châtel, en Haute-Savoie, de Leysin, dans le canton de Vaud, et de Vollèges, dans celui du Valais, Vacheresse et Rossinière sont propriétaires de grandes forêts. Maintes déclarations affirment que la participation des communautés locales est un prérequis du développement durable, notamment de la gestion durable des forêts. Or, peu d'études renseignent sur la gestion participative des forêts dans les communes qui possèdent des forêts dans les pays industrialisés au secteur tertiaire très développé. Une recherche a ainsi été menée pour comprendre comment les résidents perçoivent leurs forêts communales, interagissent avec elles et contribuent à leur gestion (Finger-Stich, 2005). Cet article présente certains résultats de cette recherche.

* Andréa Finger-Stich vient de soutenir sa thèse de doctorat à l'Institut des sciences forestières et de l'environnement de l'Université Albert-Ludwigs, à Fribourg-en-Brisgau, en Allemagne.

Opposition de valeurs

Partant de ces six communes alpines, trois françaises et trois suisses, 65 entretiens semi-structurés ont été réalisés pour identifier les types d'interactions locales liées aux forêts communales et les valeurs qui motivent les conflits entre « acteurs » de ces communes en rapport avec la forêt locale. Pour analyser les diverses formes d'action collective en lien avec les forêts communales, l'auteure de ces lignes s'est appuyée sur les théories sociologiques de Lewis Coser, Michel Crozier et Anthony Giddens.

En tout, ce travail a mis le doigt sur 21 processus d'action collective en relation avec la forêt communale. Ils incluent les mobilisations d'habitants qui s'opposent à la construction d'une infrastructure ou l'abattage d'un vieil arbre, des formes d'action plus officielles telles qu'une commission communale sur le bois, un groupe public-privé d'aide à l'exploitation forestière ou une consultation publique pour élaborer des plans communaux affectant l'utilisation des sols. Ils comprennent aussi la gestion collective de droits de propriété traditionnels comme l'*affouage**, l'exploitation commune d'un four à pain chauffé avec du bois provenant des *forêts bourgeoisiales** de la commune, ainsi que des animations publiques telles que foires et fêtes du bois.

L'analyse de ces 21 processus fait apparaître une opposition entre deux catégories d'acteurs. L'une, aux références urbaines, associe la forêt à des valeurs surtout de qualité de vie. L'autre, aux références plus rurales, valorise davantage la forêt comme ressource économique. Ces deux groupes de valeurs sont à la racine de nombreux conflits locaux dans les six communes étudiées. Les acteurs de ces catégories entrent particulièrement en conflit autour de politiques de conservation de l'environnement : création ou gestion d'aires protégées, réintroduction ou protection d'espèce rares, etc. Mais ces conflits peuvent aussi motiver les habitants à interagir et

Michael Meuter / LIGNUM

à s'engager pour leurs valeurs respectives. C'est dans les communes où ils expriment le plus de conflits et de valeurs liés à la forêt qu'ils interagissent le plus avec la forêt et ses gestionnaires.

Perte d'intérêt économique et délégation de pouvoir

Jadis facteur de richesse, les régions forestières signifient désormais souvent marginalisation. La tendance, dans les pays industriels, est de ne voir dans la forêt qu'une ressource secondaire, qui ne devrait guère nécessiter d'attention. Pourtant, plusieurs des participants aux entretiens ont relevé que, jusque dans les années 1970, le bois extrait des forêts communales fournissait une partie du budget communal, notamment pour développer le tourisme, par exemple pour construire les remonte-pentes des pistes de ski. C'est le cas de Châtel et Leysin, les deux communes les plus tournées vers le tourisme.

Même s'il arrive aux acteurs du secteur tertiaire de se préoccuper de la dégradation de l'économie forestière dans ces communes, les acteurs du tourisme sont peu enclins à ce que les bénéfices de leurs activités soient investis dans la forêt communale. Les employés des secteurs tertiaire et secondaire valorisent moins la forêt en termes de ressource que ne le font les agriculteurs et les travailleurs de la forêt et du bois. Les communes qui tirent presque exclusivement leurs revenus du tourisme tendent à marginaliser leur secteur forestier dans l'économie et la gouvernance locales.

Avec l'urbanisation, la mobilité croissante, la mécanisation de l'agriculture, le déclin de la population agricole et la croissance des secteurs secondaire et tertiaire, l'implication directe des habitants dans leur territoire régresse. Or, il semble que lorsque les ressources forestières des régions alpines perdent leur capacité à assurer des revenus, les populations se désintéressent de leurs forêts. Le fait est que la plupart des communes alpines n'obtiennent plus de bénéfices directs de leurs forêts. La forêt de montagne tend même à coûter plus qu'elle ne rapporte. Les entretiens montrent que les communes au secteur tertiaire développé se satisfont lorsqu'elles parviennent à stabiliser leur budget pour la

Rossinière

A Rossinière, les agriculteurs s'impliquaient intensément jusqu'à voilà dix ans dans l'économie de la forêt locale. Mais ils ont plus ou moins dû cesser leurs activités liées à la forêt à cause des effets combinés de la dégradation du marché et des politiques forestières qui favorisent la séparation des activités forestière et agricole. Après l'ouragan Lothar, en 1999, les politiques de professionnalisation de l'activité forestière sont en effet devenues encore plus insistantes pour le contrôle du risque dans des conditions d'activité forestière alors très dangereuses.

Trois communes, dont Rossinière, ont fondé le Groupement forestier avec le coucours du Service des forêts du canton de Vaud. Cette entreprise essaye de maintenir l'économie locale du bois en offrant des opportunités de formation aux professionnels de la forêt et aux paysans souhaitant améliorer leurs savoir-faire. Il facilite l'accès aux forêts communales ou aux parcelles de forêts privées et organise le marché local en valorisant le bois, souvent de haute qualité, et en considérant sa certification.

Plusieurs entretiens mentionnent le succès de la fête la Meule à charbon. Les médias locaux ont bien mis en avant d'autres animations publiques et initiatives de communication que les agents forestiers organisent, en particulier les visites dans la forêt pour expliquer les pratiques de production de bois de haute qualité qui sert à fabriquer des instruments de musique en bois. Ces actions ont accru la popularité des forestiers et généré la conscience parmi un large public des multiples valeurs de la forêt. Il ressort des entretiens que l'entraide après Lothar a augmenté l'intérêt de la communauté pour sa forêt, vivifié des interactions sociales, changé la perception et la gestion de la commune jusqu'alors presque toute orientée vers la forêt en tant que ressource vers une approche plus intégrée.

AF

forêt. Et elles se mettent souvent d'accord pour déléguer leurs responsabilités de gestionnaire de la forêt à des agences d'Etat.

Certains résidents ne savent pas que leur commune possède des forêts et la majorité ne sont pas sûrs de savoir quelles forêts sont privées, bourgeoisiales ou communales. Même les propriétaires de forêts ne sont pas certains des frontières de leur propriété. La plupart des résidents en France ne sont pas au courant de l'existence d'un plan communal de gestion de la forêt, ou, en Suisse, de projets forestiers concernant une partie de la forêt communale, pourtant approuvés et signés par leur municipalité. Il est rare que les bulletins communaux publient les informations liées à la forêt ou les mentionnent en tant qu'enjeu de débat politique, par exemple lors d'élections.

Les forêts de montagne pâtissent de conditions d'exploitation particulièrement difficiles

> *Les conflits peuvent motiver les habitants à s'engager*

En réalité, il n'y a pas qu'une perte d'intérêt lié à la forêt, mais un changement d'intérêt. L'analyse des perceptions montre que les habitants associent à la forêt une plus large diversité de valeurs liées à la tertiarisation des sociétés. Ce sont surtout les personnes actives dans le tourisme, les femmes et les jeunes qui expriment des valeurs patrimoniales, de conservation et récréatives de la forêt. Les personnes plus dépendantes de la forêt comme ressource économique expriment moins ces valeurs.

L'Etat et l'économie globale démobilisent les intérêts locaux

Les nombreuses causes de la dégradation de l'économie forestière sont largement exogènes : globalisation du marché, développement de nouveaux matériaux qui remplacent le bois, coûts croissants du travail dans les pays ayant un fort secteur tertiaire, etc. Cette enquête suggère que le manque de résilience sociale face à cette évolution provient en grande partie de l'intervention importante de l'Etat dans la gestion de la ressource forestière locale. L'Etat a en partie retiré aux communautés locales le pouvoir de réguler l'accès et les droits de propriété.

Gérées pour de multiples usages, leurs forêts, qui ne leur assurent pas ou peu de revenus, profitent à un public bien plus large que leur population locale. Comment attendre, dès lors, que ces communes investissent de façon substantielle dans leur ressource forestière ? Il n'y a en fait guère de résistance à la dégradation de l'économie forestière. C'est à peine si les acteurs locaux mettent en cause la délégation de leurs responsabilités de gestion de leur propriété aux experts de l'administration.

L'Etat a permis la mise en œuvre des politiques de marché qui érodent les droits de propriété commune. Parfois, les administrations forestières ont transformé certains droits coutumiers (droits d'accès au bois, au bois de chauffage, etc.) en transactions marchandes. Giddens avance que l'argent désintègre les institutions traditionnelles et les identités locales et joue ainsi un rôle décisif dans le processus de modernisation. L'institution d'affouage à Vacheresse et Vollèges a été en partie commercialisée. A Vollèges, en livrant des bûches déjà coupées issues en partie d'autres régions au lieu de laisser les gens extraire leur bois. A Vacheresse, en augmentant à volonté la valeur monétaire du droit d'affouage.

Changement d'échelle

En Suisse comme en France, les gardes forestiers (ou les techniciens) couvrent des étendues de plus en plus vastes, qui incluent plusieurs communes. Leur unité de gestion n'est pas celle du propriétaire. Les agents forestiers de montagne sont formés dans des écoles nationales à de grandes échelles de gestion territoriale. Ils sont ainsi institutionnellement enclins à négliger la valeur économique de la forêt de montagne, ce qui tend à désinvestir les propriétaires de la gestion de leurs forêts.

Nancy-sur-Cluses

A Nancy-sur-Cluses, c'est la grande dépendance de la commune à l'égard de ses revenus de la forêt qui, historiquement et encore aujourd'hui à certains égards, motive les acteurs locaux pour préserver et organiser leurs intérêts au niveau communal. Jadis dotée d'un régime de propriété commune très développé, Nancy-sur-Cluses conserve une Commission pour le bois qui délibère sur le contrôle et le marketing de la production communale de bois et s'implique dans la gestion de sa forêt auprès des agents de l'Office national des forêts (ONF). Les résidents et leurs représentants ont en mémoire les années 1960, lorsque la région menaçait Nancy-sur-Cluses de lui refuser l'accès à des subventions si elle ne renonçait pas à son importante pratique de *l'affouage.**

A moins que d'importants changements socio-économiques n'interviennent dans la commune, il est probable que la toujours active Commission pour le bois, composée d'hommes de plus de 60 ans, perdra bientôt de son dynamisme. Nancy-sur-Cluses garde cependant un important capital social dans l'organisation d'actions collectives. L'action menée spontanément avec les classes de l'école primaire pour empêcher l'ONF d'abattre le plus vieil épicéa de la commune est une affirmation symbolique forte de la façon dont la population locale valorise sa forêt et son héritage commun, et compte bien dé-fendre son point de vue dans la gestion de cet héritage. AF

Marcel Blaser

Le tavillonnage est une pratique qui relie directement les artisans à leurs forêts

Là encore, une opposition entre acteurs aux références plus rurales et urbaines se dégage. Les premiers s'appuient davantage sur des institutions locales traditionnelles fondées sur des relations humaines en partie informelles. Selon leur point de vue, la forêt est un bien commun appartenant à une collectivité locale. Pour les acteurs plus urbains, en revanche, il revient aux institutions liées à l'Etat (l'administration et son expertise scientifique et technique) et à une économie de marché globalisée de valoriser et de conserver une forêt perçue comme un bien public appartenant à tous.

Lutter contre le désintérêt

L'analyse comparative de six communes de montagne montre que certaines résistent mieux au désintérêt à l'égard de la forêt. Et que la présence d'institutions communales forestières telles qu'une commission du bois et des municipaux engagés dans l'activité forestière communale est déterminante pour le maintien, d'une manière ou d'une autre, d'une économie forestière communale, comme à Rossinière, Nancy-sur-Cluses et Vacheresse. Toutefois, dans ces trois communes aussi les institutions locales liées à la forêt manquent de robustesse. Pour plusieurs raisons : déficit de contacts serrés avec les résidents, difficultés à suivre les services forestiers de l'Etat et à maintenir une certaine autonomie dans la prise de décision, perte de compétences forestières ou d'opportunités de transmission avec les générations plus jeunes et plus urbaines.

La perte d'intérêt économique ronge la capacité des communes à engager des habitants en continu dans la gestion forestière. La compréhension des valeurs et des conflits liés à la forêt locale incite à entreprendre des actions collectives pour réconcilier au cas par cas les deux visions de la forêt. Ces actions sont à soutenir, afin que les interactions entre les habitants et leurs forêts de proximité puissent intégrer les valeurs économiques aux valeurs écologique et culturelle de la forêt. Sinon, un désintérêt général guette la forêt alpine, et avec lui la perte de capacité des sociétés à gérer leurs forêts d'une façon durable. ■

BIBLIOGRAPHIE

Finger-Stich A. *Social Agency in Alpine Communal Forests. Local Actors' Interactions with Communal Forests and Participation in Communal Forestry in the French and Swiss Alps.* Thèse de doctorat de l'Institut des sciences forestières et de l'environnement de l'Université Albert-Ludwigs, à Fribourg-en-Brisgau, 2005.

Disponible sur www.freidok.uni-freiburg.de

Le bostryche ou « typographe » continue de ronger les forêts, encouragé par le réchauffement des températures

Vacheresse

Le travail à temps partiel et informel de la forêt, en particulier la coupe et la collecte de bûches, est une activité très importante des agriculteurs de Vacheresse, qui valorisent la hêtraie de la commune. La pratique dynamique de l'*affouage** et les ventes communales de bois mort servent avant tout à faciliter l'accès des agriculteurs et des autres résidents aux bois durs et au bois mort, tandis que les bois tendres de haute qualité sont commercialisés.

Cependant, la municipalité et l'Office national des forêts (ONF) interdisent aux utilisateurs coutumiers de vendre les bûches qu'ils ont coupées dans leurs parts d'affouage. Cette restriction répond à la pression des marchands régionaux de bois et aux intérêts de l'ONF qui veulent limiter les privilèges coutumiers. Une personne âgée pratiquant l'affouage depuis des décennies note que l'implication de la commune dans la gestion de ce droit coutumier a décliné à mesure que l'ONF gagnait en importance. Et plusieurs personnes ont remarqué lors des entretiens que l'intérêt des résidents pour la pratique de l'affouage s'effrite, et que les prix des parcelles d'affouage sont plutôt élevés, compte tenu du temps qu'il faut pour couper et préparer les bûches.

De l'analyse des types de valeurs patrimoniales mentionnées dans les entretiens à Vacheresse, il ressort que les participants continuent de pratiquer l'affouage surtout pour maintenir vivant l'héritage du travail de la forêt locale et ce savoir-faire, et pour ne pas perdre leurs droits d'accès à une forêt qui, perçoivent-ils, leur appartient aussi. La Commission pour le bois prête peu d'intérêt aux agriculteurs, où ils sont peu représentés, même si elle reconnaît l'importance de leur rôle dans le maintien de la forêt communale. Ce sont en effet surtout les agriculteurs qui ont la volonté et la capacité d'intervenir dans la forêt à petite échelle – par exemple pour éliminer des arbres infestés de bostryches –, opérations qui ne sont économiquement pas intéressantes pour les marchands de bois et pour lesquelles l'Etat donne à peine des subventions. AF